



DÉCLARATION DES JEUNES FRANCOPHONES

TEXTE ADOPTÉ À
LA 2^E CONFÉRENCE INTERNATIONALE DES JEUNES FRANCOPHONES
(GENÈVE, 17-19 SEPTEMBRE 2018)



Considérant la Stratégie Jeunesse de la Francophonie 2015-2022 adoptée lors de la XV^e Conférence des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage à Dakar (Sénégal), les 29 et 30 novembre 2014,

Considérant la Déclaration de la Plateforme internationale des réseaux jeunesse francophones présentée lors du XV^e Sommet de la Francophonie à Dakar en 2014 et la Déclaration des jeunes francophones présentée aux chefs d'État et des gouvernements membres de la Francophonie en 2016, à Antananarivo, lors du XVI^e Sommet de la Francophonie,

Considérant les souhaits, solutions, propositions et recommandations des jeunes de l'espace francophone exprimées dans le cadre de la Consultation sur le Vivre Ensemble lancée en mai 2018 par l'Organisation internationale de la Francophonie,

Considérant les apports et contributions des jeunes participants à la 2^e Conférence internationale des jeunes francophones à Genève, organisée en amont du XVII^e Sommet de la Francophonie d'Erevan,

Compte tenu de la réalité quotidienne complexe, marquée par le réchauffement climatique, les crises humanitaires, politiques, financières et sociales,

Compte tenu de l'opportunité inégalée de construire une communauté de l'humanité unie dans sa diversité,

Compte tenu de l'engagement mondial pour l'atteinte des Objectifs du Développement Durable,

Compte tenu de la proportion majoritaire des jeunes parmi la population totale des pays de la Francophonie,

NOUS, JEUNES FRANCOPHONES du monde entier, RECOMMANDONS aux opérateurs de la Francophonie, aux institutions internationales et aux États et gouvernements membres de :

I. GARANTIR UNE ÉDUCATION DE QUALITÉ POUR TOUTES ET TOUS EN :

- Augmentant les budgets et l'accessibilité des systèmes de l'éducation et du développement, y compris ceux dédiés à la petite enfance, en favorisant une éducation inclusive, avec une perspective d'égalité de genre et de développement durable ;
- Assurant l'accès des jeunes filles à une éducation de qualité et leur maintien à l'école ;
- Développant les infrastructures, outils numériques et plateformes pédagogiques en ligne donnant un accès plus large à une éducation de qualité pour tous ;
- Garantissant l'éducation à la paix pour toutes et pour tous dans l'ensemble de l'espace francophone en insistant sur le fait que vivre en paix c'est vivre dans un État respectueux des libertés individuelles et collectives ;
- Développant des compétences et connaissances permettant aux jeunes de participer pleinement au sein des structures civiques, économiques et politiques. Les États et les gouvernements membres doivent encourager la participation des jeunes à tous les niveaux d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation des stratégies et politiques publiques ;
- Développant et promouvant la culture entrepreneuriale et les compétences numériques à tous les niveaux d'enseignement ;
- Formant les enseignant(e)s pour les outiller contre les discours appelant à la haine et à la radicalisation pouvant conduire à la violence ;
- Assurant l'accès à l'éducation à tous les jeunes, sans exception, y compris celles et ceux se trouvant en situation irrégulière ;

- Favorisant la multiplication des programmes d'échange entre les jeunes universitaires de la Francophonie et renforcer les partenariats entre les différentes universités francophones ;

2. LUTTER CONTRE LE CHÔMAGE ET FAVORISER L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES JEUNES EN :

- Utilisant l'emploi et l'entrepreneuriat pour contrer la pauvreté, la corruption, la délinquance juvénile, la criminalité, le terrorisme et l'extrémisme violent, afin de diminuer les tensions et promouvoir la paix ;
- Ajustant l'offre de formation aux besoins réels du marché du travail et en favorisant l'émergence des nouveaux emplois. Les États et gouvernements devraient faciliter la mise en place des stages professionnels rémunérés et pertinents pour le parcours professionnel des jeunes ;
- Créant des écoles de formation professionnelle dans les métiers manuels et techniques pour former de manière pratique les jeunes ;
- Connectant les jeunes innovateurs à des institutions de microfinance pour bénéficier des crédits et fonds de démarrage avec de faibles taux de remboursement ;
- Permettant une réduction d'impôts et/ou l'octroi d'incitatifs aux entreprises qui mettraient en avant l'inclusion des personnes défavorisées, dont celles et ceux en situation de handicap, et aux entreprises initiées par les jeunes ;
- Mettant en place un cadre incitatif à la création d'entreprises sociales et solidaires à but non lucratif par des jeunes ;
- Mettant en place une stratégie favorisant l'intégration des réfugiés et apatrides dans leurs pays d'asile à travers la mise en place

de mesures d'accompagnement et des activités génératrices de revenus ;

- Améliorant les conditions de détention à travers l'intégration des espaces de formation en entrepreneuriat et sur le vivre ensemble afin de faciliter la réinsertion sociale ;
- Facilitant la mobilité au sein de l'espace francophone et l'octroi de visas. En outre, l'obtention d'un visa pourrait tendre vers l'automatisme dès lors qu'un ou une jeune est admis(e) dans un établissement d'enseignement supérieur d'un pays de la communauté francophone ;
- Investissant davantage dans les échanges interculturels et francophones. Nous souhaitons que la mobilité des travailleurs ou des jeunes en recherche d'emploi soit effective dans l'espace francophone. Les États et les gouvernements, ainsi que les institutions francophones doivent favoriser la mobilité éducative par la mise en place d'un programme d'échange entre les pays de la Francophonie ;

3. PROTÉGER L'ENVIRONNEMENT ET LA BIODIVERSITÉ ET LUTTER CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE EN :

- Créant les conditions de sensibilisation des enfants, dès le plus jeune âge, à la nécessité de préserver l'environnement ;
- Assurant la transition vers les énergies renouvelables ;
- Améliorant le cadre juridique de protection de la nature ;
- Créant des objectifs intermédiaires pour l'atteinte des Objectifs du Développement Durable ;

- Garantissant une gestion durable des ressources naturelles et la préservation de la biodiversité, notamment à travers des mesures visant la création d'emplois verts et bleus et d'entreprises respectueuses de l'environnement ;
- S'engageant à agir concrètement et d'urgence, aux côtés des organisations de la société civile, des jeunes et de toutes les populations de l'ensemble de l'espace francophone, pour réduire le changement climatique et son impact ;
- Inscrivant l'urgence écologique comme enjeu transversal à toutes les politiques publiques en mettant en place des mesures effectives pour assurer l'objectif de diminuer l'augmentation moyenne de la température de la planète ;
- Luttant contre le gaspillage alimentaire en promouvant un comportement et une consommation responsables et équitables ;

4. CONTRIBUER À LA PROMOTION DU VIVRE ENSEMBLE, À LA PROMOTION DE LA PAIX ET AUX AUTRES VALEURS DÉFENDUES PAR LA FRANCOPHONIE EN :

- Mettant en avant l'importance de respecter les femmes, de favoriser leur inclusion dans les instances politiques, pour leur plus grande implication, pour une égalité et pour lutter contre les violations des droits des femmes. Cela entre autres en exhortant les pays n'ayant pas encore ratifié ou adhéré au Protocole facultatif à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (New York, le 6 octobre 1999), à ratifier la convention ;

- Soutenant davantage les initiatives portant sur la diversité et le vivre ensemble et visant à apprendre la cohésion et l'action citoyenne et à promouvoir le respect, la solidarité, l'acceptation de l'autre malgré les différences, la mixité, le brassage interculturel et religieux, ainsi que les rencontres intergénérationnelles. Nous sommes convaincus que le Vivre ensemble est une nécessité pour le développement économique et social de nos États ;
- Mettant en avant l'importance des associations, les rencontres sportives entre les jeunes et la mobilisation des jeunes pour des actions de bien-être social ;
- Luttant contre l'impunité, la radicalisation, l'extrémisme violent et la corruption, pour consolider le Vivre ensemble ;
- Luttant contre toutes les violations des droits de la personne et toutes les formes de discriminations fondées sur le handicap, le genre, l'orientation sexuelle, l'appartenance religieuse ou ethnique ;
- Garantissant l'accès aux infrastructures hospitalières, scolaires et sanitaires à toutes les personnes quel que soit leur statut social ;
- Élaborant et soutenant au niveau local, national et international des projets et programmes destinés à promouvoir l'engagement civique et la participation active des jeunes à la démocratie et leur implication à tous les niveaux de décision ;
- Reconnaisant la légitimité de la Plateforme Internationale des Réseaux Jeunesse Francophones (PIRJEF) à faire une évaluation de la mise en œuvre des engagements des États et gouvernements membres en faveur de la jeunesse et nous engageant à travers elle pour l'atteinte de l'épanouissement économique et social des jeunes.



DIRECTION DE L'ÉDUCATION ET DE LA JEUNESSE
jeunesse.francophonie.org



LIBRES ENSEMBLE
libresensemble.com



**ORGANISATION INTERNATIONALE
DE LA FRANCOPHONIE**
19-21, avenue Bosquet, 75007 Paris – France
Tél. : +33 (0)1 44 37 33 00
francophonie.org

